

170424-33

Prime aux Vélos électriques

Question de Monsieur le Conseiller Anthony DUFRANE

L'usage du vélo électrique en tant que moyen de déplacement alternatif est fortement encouragé. Cette pratique présente de nombreux avantages en termes de mobilité, de santé et d'environnement.

Rappelons-nous en 2012, la Ville de Namur avait décidé d'affecter une partie des subsides du Plan " Wallonie cyclable" à l'instauration d'une prime à l'achat de vélos électriques.

Cette initiative a été un véritable succès ! En effet, en 5 ans, près de 1.100 primes pour l'acquisition de ces vélos ont été octroyées.

Monsieur Le Bourgmestre, étant donné que la Ville a comme objectif d'améliorer fortement les conditions de la pratique du vélo et d'augmenter son utilisation, pourriez-vous nous informer des mesures envisagées pour atteindre ces objectifs ? Des subsides pourraient-ils être également octroyés pour l'acquisition de vélos électriques ? Est-il envisagé de travailler en collaboration avec une société de location de vélos électriques ?

Réponse de Monsieur le Bourgmestre en titre Paul Magnette et Madame l'Echevine déléguée Françoise Daspremont

Fin 2010, le Gouvernement wallon a en effet adopté le 'Plan Wallonie cyclable' !

Ce plan englobe toute une série d'actions qui ont pour but d'améliorer les conditions de la pratique du vélo et augmenter significativement son utilisation en Wallonie d'ici 2020.

L'une des mesures visait à sélectionner quelques « Communes pilotes Wallonie cyclable » dans l'optique de concentrer les moyens pour faire de celles-ci des laboratoires et des vitrines du développement du vélo en Wallonie.

10 communes pilotes ont alors été sélectionnées : Namur, Liège, La Louvière, Tournai, Mouscron, Ottignies - Louvain-La-Neuve, Walhain, Gembloux, Marche-en-Famenne et Wanze.

Dans ce cadre, la Ville Namur a effectivement proposé dans son programme « Wallonie cyclable » ce type de prime pour vélo électrique. Ce projet d'octroi d'une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique a pris fin le 1er janvier 2017. En 5 ans, près de 1.100 primes pour l'acquisition de vélos électriques ont été octroyées pour un montant total de subsides de 180.000 euros.

La commune de Walhain, commune de 6500 habitants, a aussi proposé ce type de prime entre octobre 2013 et août 2015. L'une concernait l'acquisition de vélos électriques, l'autre celle de vélos pliants. 55 primes auront été distribuées dont 52 pour soutenir l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et 3 pour soutenir l'achat d'un vélo pliant. Le budget total qui a été consacré à ce projet a été de 12986 €.

Les Collèges des villes de Liège et La Louvière, se sont par contre prononcé pour l'achat de vélos (électrique ou non) et de la création d'un service de location de vélos moyenne et longue durée (1 mois, 3 mois ou 12 mois) à très bas prix. Ce service était alors un service à l'encouragement et la dynamisation de la politique cyclable pour tenter l'effet boule de neige.

La Ville de Charleroi n'ayant pas été sélectionnée, elle n'a pas pu bénéficier de l'aide de la Région wallonne dans ce cadre.

Toutefois, début 2014, nous avons sollicité une subvention pour la mise en œuvre du volet cyclable du plan communal de mobilité. Nous avons obtenu du Ministre Henry un subside de 25.000€.

Par ailleurs, l'atelier Brillo, gestionnaire du Point vélo de Charleroi, vient d'obtenir une subvention permettant l'achat de 2 vélos électriques qui seront mis à disposition gratuitement pour test pendant 1 mois. L'appel à candidatures est en cours et celui-ci a d'ores et déjà été relayé à tous les agents communaux.

Pour ce qui est des autres actions mises en place pour encourager le développement de la pratique du vélo, la Ville a, comme vous le savez, étendu son offre de stationnement vélo (arceaux), est candidate pour un subside à l'installation de dispositifs de stationnements aux abords des halls sportifs et a également remis un dossier à la SRWT pour le placement de box vélos.

Afin d'établir un programme d'actions concret, l'administration a également mis en place un « comité technique vélo » début de cette année. Celui-ci a en charge le suivi de la subvention octroyée par la Région wallonne pour la mise en œuvre du volet cyclable du Plan Communal de Mobilité et étudie également les itinéraires cyclables à améliorer ou à créer ainsi que les aménagements de voiries. Parallèlement, la ville a également constitué un « conseil consultatif vélo » composé de représentants de tous les services et organismes concernés (ville, SPW, TEC, Police, ...), de représentants des groupes politiques et de représentants des usagers quotidiens. Ce comité sera pleinement associé à l'élaboration du programme d'actions et se réunira pour la première fois ce 9 mai prochain.